

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 114 (1988)
Heft: 13

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

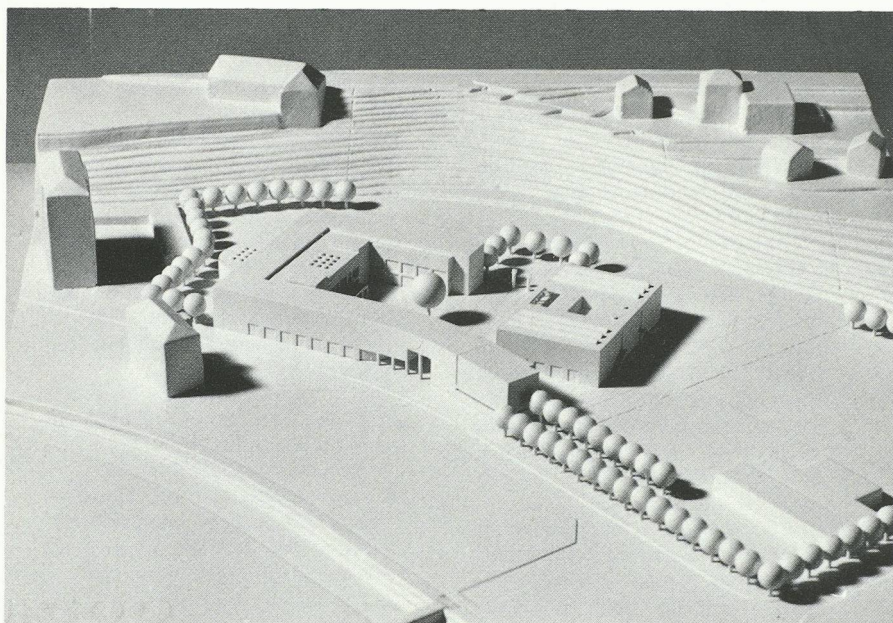
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ecole secondaire à Porrentruy



Lorsque nous avons publié les résultats de ce concours, dans notre N° 21/87, nous avons relevé combien nous nous réjouissions de voir qu'un enseignant de valeur - le lauréat Alain-G. Tschumi est professeur à l'EPFL - allait avoir l'occasion de mettre en pratique la matière de son enseignement. Nous comptions présenter plus tôt à nos lecteurs le projet qui a retenu les suffrages du jury. Les exigences d'une actualité particulièrement riche et une certaine surcharge de l'équipe rédactionnelle ont retardé jusqu'ici cette parution, qui n'a rien perdu de son intérêt. Aussi bien le lauréat que nos lecteurs voudront bien excuser ce délai.

Critique du jury

Le parti proposé est clairement intelligible et dénote une bonne compréhension des valeurs du site. Ses qualités résident en particulier dans :

- une composition volumétrique simple avec deux éléments distincts (l'école et les salles de gymnastique), reliés par un espace cour;
- le juste rapport du bâti projeté avec le talus et les constructions environnantes;
- la prise en compte du tracé de la route Sous-Bellevue existante, par la construction d'un front, complété par une rangée d'arbres.

On peut cependant regretter que cette idée urbaine ne soit pas mieux maîtrisée dans sa volumétrie générale sans y ajouter l'agrandissement proposé. En effet, le caractère d'inachevé est renforcé par la présence du couvert à vélos de construction massive.

Dans le même sens, le dispositif d'entrée sous le bâtiment, dont l'idée est intéressante, est mal résolu.

L'organisation des espaces extérieurs est claire et permet une variété d'appropriations.

Les parkings en bordure de route sont bien placés et les plantations délimitent avec précision l'espace scolaire.

Le système distributif est clair et l'orientation à l'intérieur du bâtiment aisée grâce aux corridors s'ouvrant sur la cour centrale.

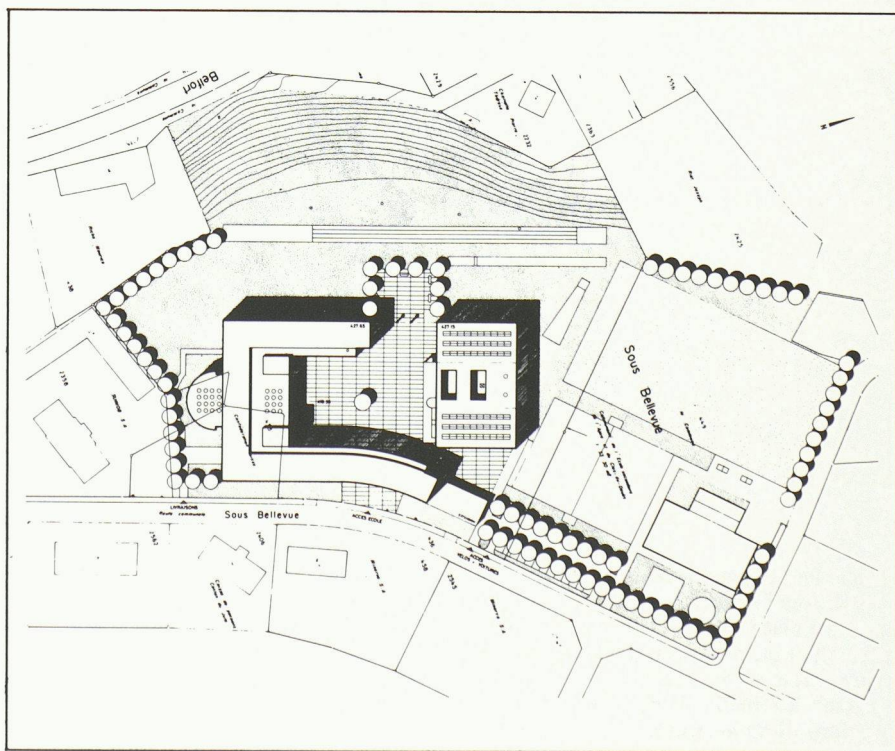
L'organisation générale est judicieuse et satisfaisante. L'orientation du bâtiment permet un ensoleillement optimal des classes. Le prolongement du hall d'entrée par une salle polyvalente de double hauteur offre au bâtiment un espace central de qualité.

Le complexe sportif est bien organisé et offre l'avantage de couloirs d'accès formant galeries. Ses liaisons verticales sont compliquées et nuisent à l'orientation intérieure. L'organisation des vestiaires et l'emplacement de l'appartement du concierge sur ceux-ci compliquent la réalisation en étapes souhaitée. L'appartement du concierge avec un escalier d'accès séparé présente une solution heureuse d'intégration volumétrique, pour autant que les problèmes d'acoustique seront résolus.

La présence d'eau de fond a été prise en compte par l'architecte qui a réduit à un minimum les emprises construites en sous-sol.

La sobriété de l'expression architecturale proposée et la faible volumétrie (la plus basse du concours) assurent une bonne économie du projet, bien que certains locaux soient en dessous ou à la limite inférieure des surfaces demandées. La potentialité d'agrandissement proposée par l'architecte s'inscrit parfaitement dans le parti architectural en lui apportant encore un facteur d'amélioration.

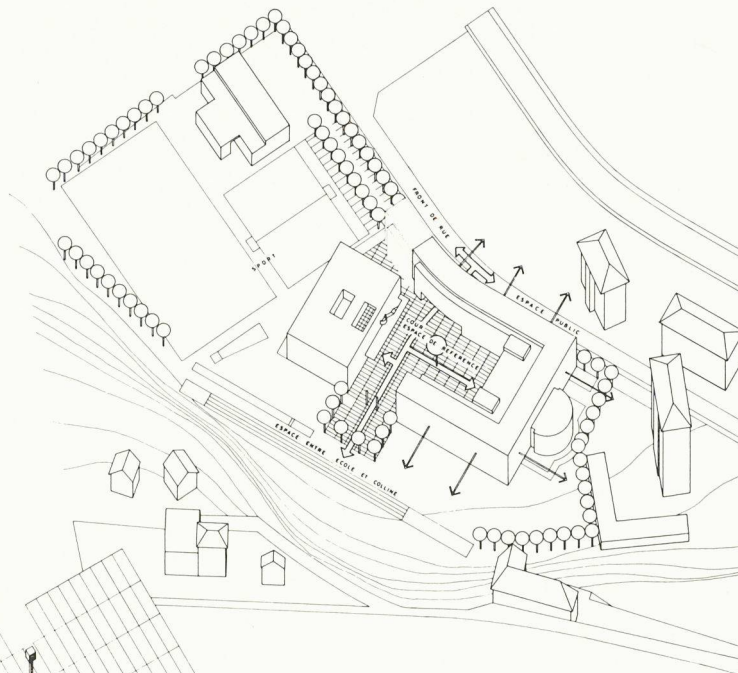
Volumétrie SIA : 32 209 m³.



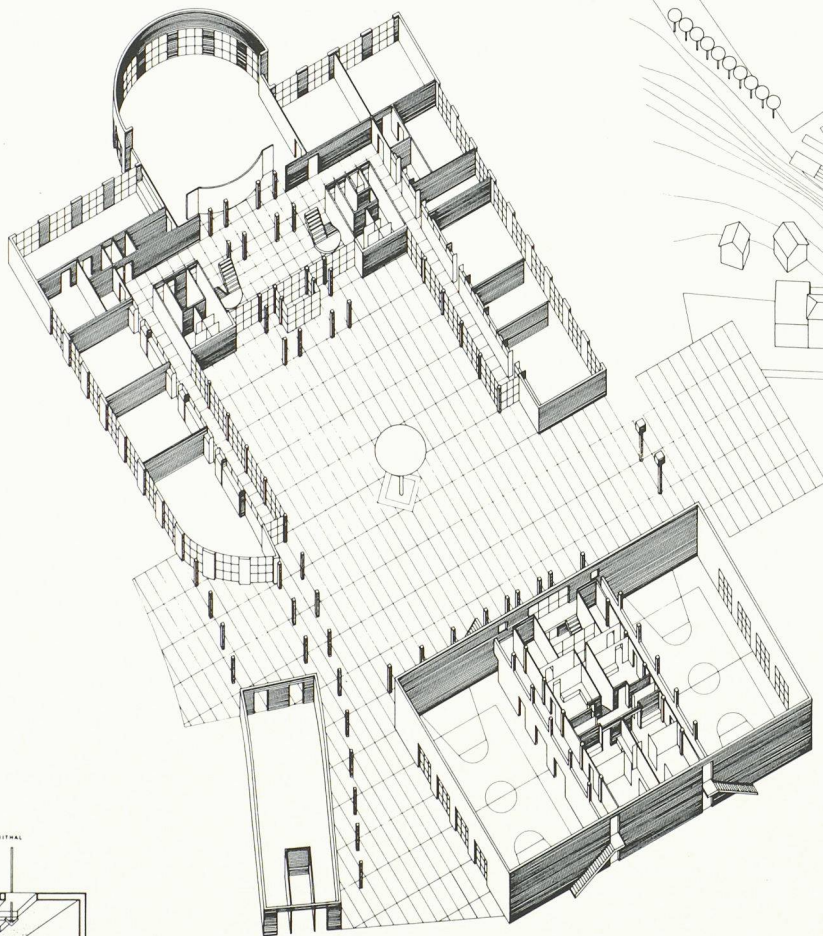
Plan de situation.



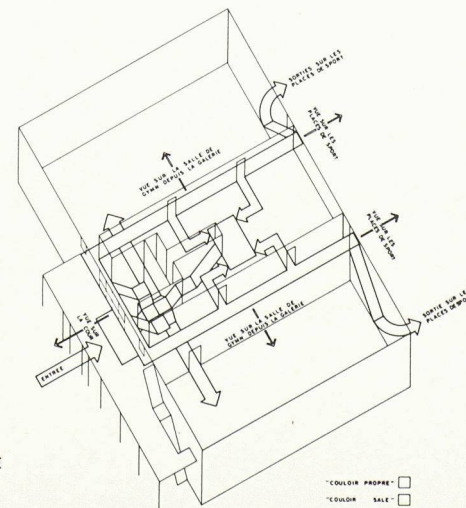
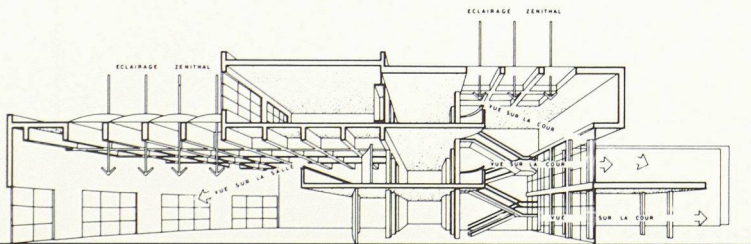
RAPPORT A LA VILLE, CONSTRUCTION DU LIEU, PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT BATI



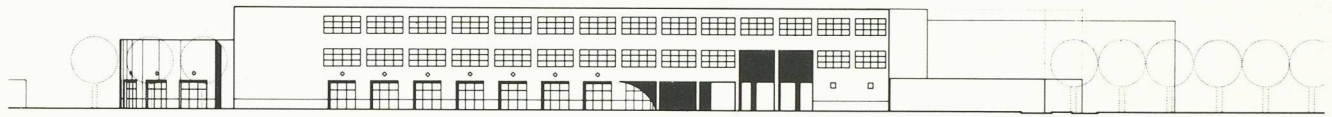
DISTRIBUTIONS, ORGANISATION GENERALE ET ORIENTATIONS



QUALITE DES ESPACES ET LUMIERE



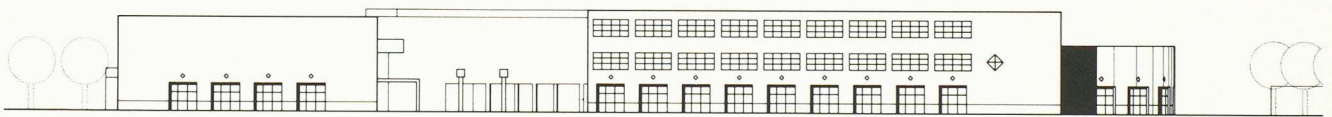
CONSTRUCTION, FLEXIBILITE D'USAGE



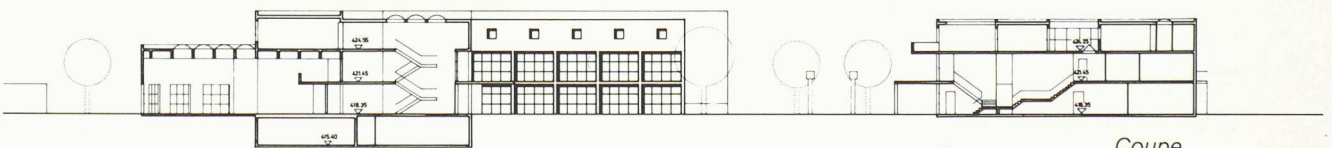
Façade est



Façade sud



Façade ouest



Coupe



Coupe

Concours d'architecture : bâtiment administratif pour le HCR à Genève

La Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI), maître de l'ouvrage, en accord avec l'Office des constructions fédérales et le Département des travaux publics de la République et canton de Genève (DTP), organisateurs, a ouvert un concours de projets sur invitation en vue de la construction, pour le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et d'autres organes de l'Organisation des Nations Unies (ONU), d'un bâtiment administratif à la rue de Montbrillant à Genève.

Neuf bureaux d'architectes ont été choisis par les organisateurs à la suite d'une inscription publique préalable à laquelle pouvaient souscrire des architectes établis (depuis le 1^{er} janvier 1986) dans le canton de Genève, ainsi que ceux originaires du canton mais établis ailleurs.

Vu la nécessité de déplacer les services de l'ONU occupant des pavillons provisoires au Petit-Saconnex, afin de permettre la construction de la future école de commerce, vu la dispersion

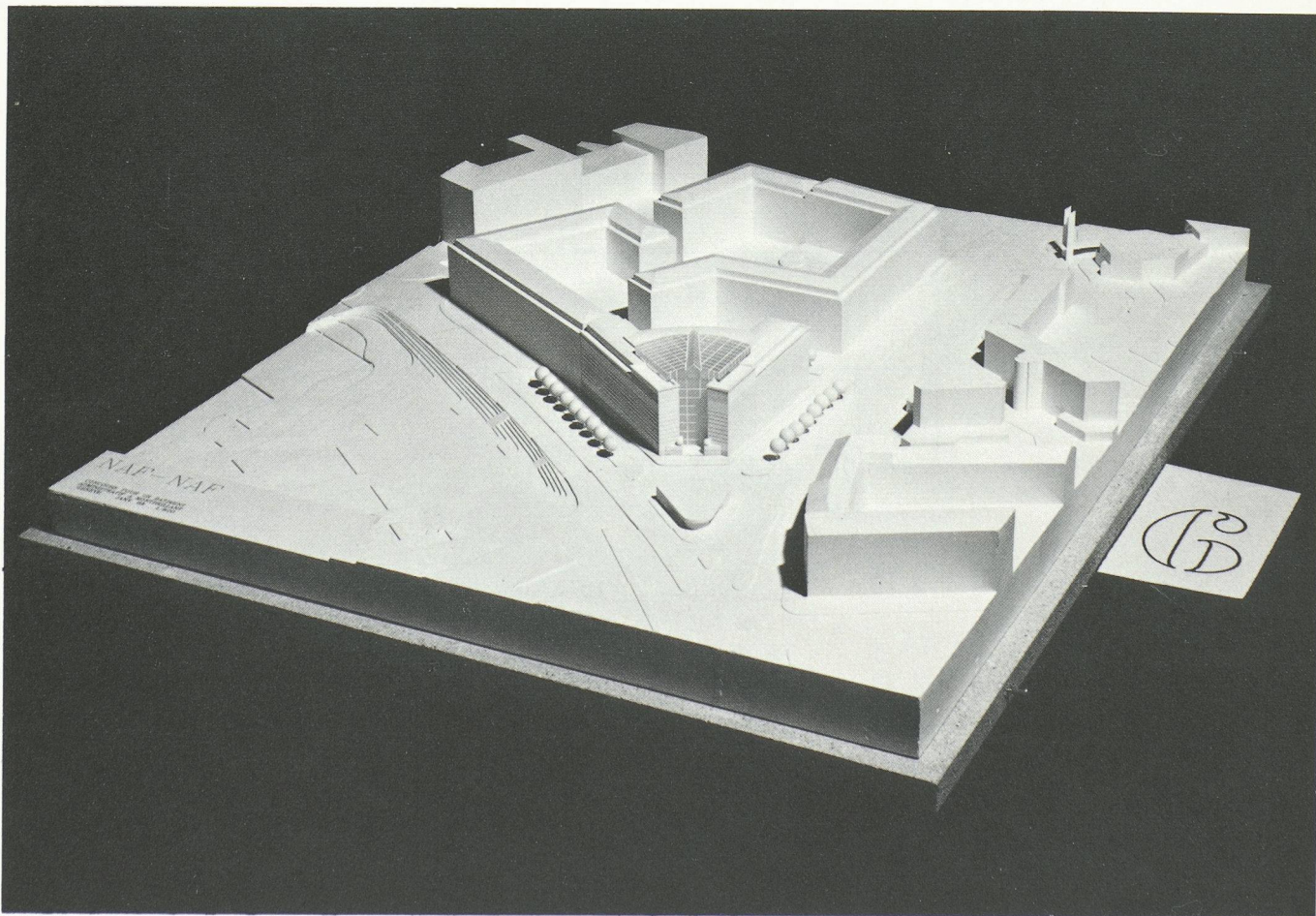
des services du HCR dans divers bâtiments, dont des bâtiments locatifs et le bâtiment affecté au GATT, la FIPOI se propose de construire un nouvel immeuble, dans le but de répondre aux besoins de ces deux organisations et dans la perspective de l'extension prévisible du HCR. Il sera situé à l'intersection de la rue de Montbrillant et de l'avenue de France. Le terrain retenu pour l'édification de ce bâtiment appartient à l'Etat de Genève et a fait l'objet, en 1984, d'une proposition d'aménagement dont la plus grande partie, réservée à des bâtiments destinés à l'habitat, est déjà en voie de réalisation. La construction envisagée est prévue en tête du périmètre d'aménagement étudié en direction de la place des Nations. Elle constituera donc un élément marquant de l'entrée en ville par la rue de Montbrillant et l'avenue de France.

Prévue pour offrir environ 740 places de travail, cette construction, destinée essentiellement à des activités administratives, comprendra une petite

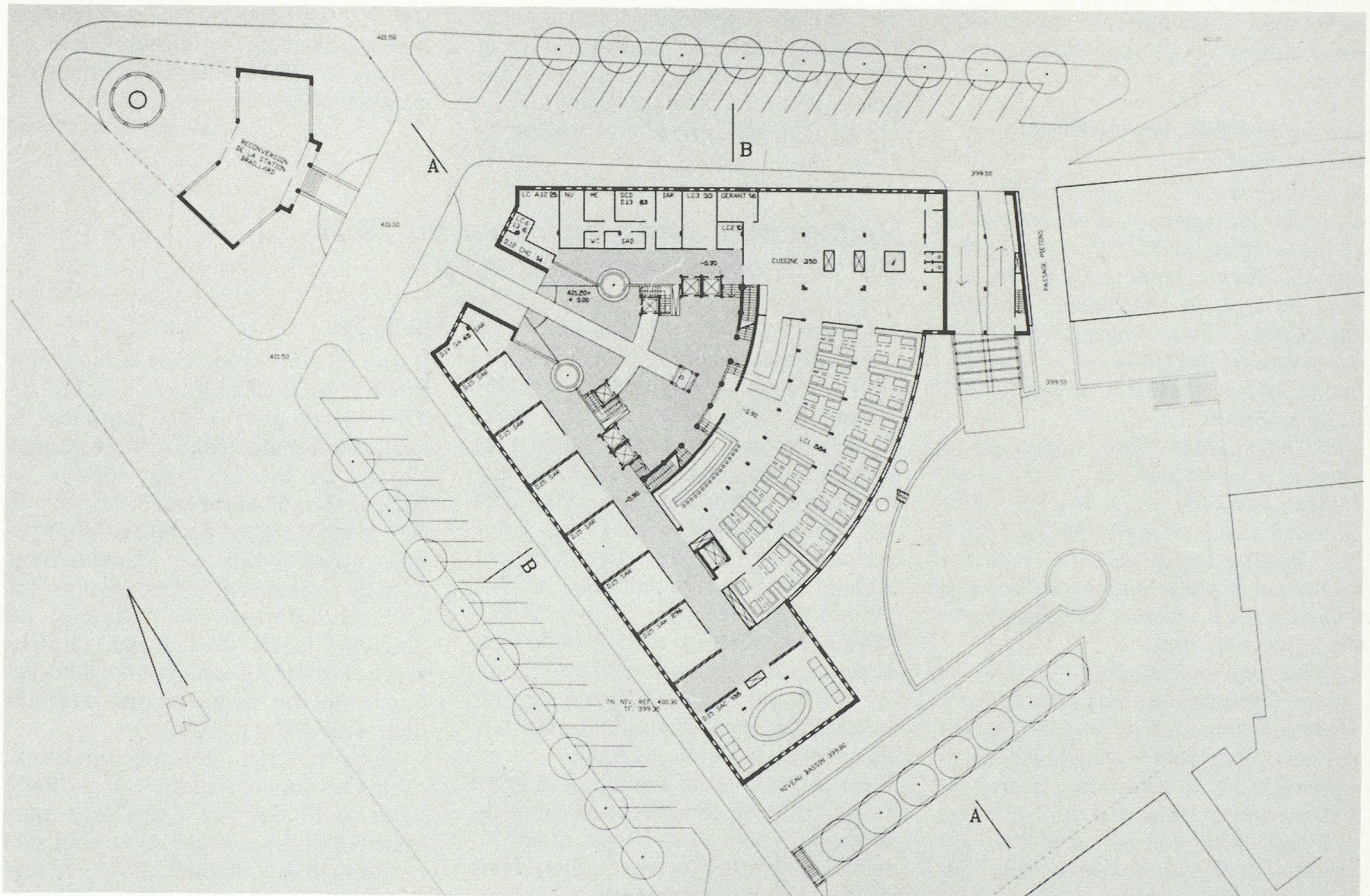
salle de conférences, quelques locaux de réunion aux étages et un restaurant. Les dispositions intérieures offriront une bonne souplesse d'adaptation, permettant de tenir compte de l'évolution des besoins et des techniques de la bureautique moderne. Un garage est prévu sous le bâtiment. Vu la situation de cette construction proche de la place des Nations et son insertion dans un aménagement que ses auteurs ont voulu agréable et équilibré - point de rencontre de l'habitat, des commerces, de la détente, des jeux et des activités diverses et administratives -, son implantation, sa réalisation et son architecture doivent contribuer à la qualité des lieux.

Les neuf projets ayant été présentés dans les délais, le jury, composé d'architectes indépendants, de représentants du Conseil de la FIPOI (OCF et DTP), de représentants des organisations utilisatrices (ONU et HCR), a siégé sous la présidence de M. Christian Grobet, conseiller d'Etat, chef du Département des travaux publics de Genève, et la vice-présidence de M. Jean-Werner Huber, architecte SIA-FAS, ancien directeur de l'Office des constructions fédérales, les 18, 19, 29 février et 1^{er} mars 1988.

1^{er} prix (Fr. 20 000.-): Bureau d'architectes A. Gallay, J. Berger, C. Steffen, Carouge/GE; collaboratrice: A. Gruffat.



Maquette du 1^{er} prix (Bureau d'architectes A. Gallay, J. Berger, C. Steffen, Carouge/GE; collaboratrice: A. Gruffat).



2^e prix (Fr. 8000.-): Bureau d'architectes R. Koechlin et M. Mozer, Genève.

3^e prix (Fr. 7000.-): Association d'architectes J.-L. Richardet et H. Saini SA - O. Jornod, Genève; collaborateurs: M. Mayer, A. Mozer et Y. Perrin.

4^e prix (Fr. 5000.-): Architectes associés: U. Tschumi et M. Heurteux, Genève; auteurs du projet: U. Tschumi et F. Erni; ingénieurs

civils: J.-M. Yokohama, M. Fukami et J.-P. Morhardt.

Achat (Fr. 10000.-): Groupement d'architectes: M. Ducrest - R. Garabedian - E. Zurkirch, Genève; collaborateurs: P. Bonhôte, O. Calame et G. Joannou.

Le jury a recommandé au maître de l'ouvrage de choisir le projet ayant obtenu le premier prix pour la suite des études, sous réserve des remarques formulées dans son rapport de jugement.

1^{er} prix: plan d'ensemble.

d'aménagement à présenter leur point de vue; ces exposés ont été suivis d'un débat auquel les membres SIA étaient conviés à participer.

Nous cédon la plume au chroniqueur du *Journal de Genève* pour un bref compte rendu de cette soirée¹, en

¹ Il s'agit du seul des quotidiens invités à la soirée qui a eu la courtoisie de répondre à notre demande et de nous faire parvenir un exemplaire de son compte rendu.

Le *Courier, La Suisse* et la *Tribune de Genève* n'ont pas jugé que notre requête valait la moindre réponse.

(Rédaction)

Actualité

Transports publics à Genève

Soirée-débat de la section genevoise de la SIA

La solution des problèmes de circulation et de parcage démentiels que connaît l'agglomération genevoise passe par une fréquentation accrue des transports publics et donc par une amélioration de leur qualité.

Le 12 juin dernier, les citoyens genevois se sont prononcés sur un projet de loi visant ce but, élaboré en toute hâte pour permettre le retrait d'une initiative populaire dont l'acceptation aussi bien que le refus auraient singulièrement hypothéqué l'avenir dans ce domaine.

Désireuse d'apporter sa contribution à une meilleure information, la section genevoise de la SIA avait invité le

21 avril dernier une brochette de spécialistes en matière de transport et

